



L'ACTUALITÉ

2026 : L'ANNÉE DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT!

C'est notre ambition, notre feuille de route, notre cap pour cette nouvelle année que nous voulons réussie malgré un contexte politique et économique peu glorieux. Belle et heureuse année à toutes et à tous!

L'année qui s'ouvre ne nous épargne pas les réalités. Les finances publiques de la France sont sous tension, l'instabilité politique pèse sur la lisibilité des décisions, et les entreprises du bâtiment subissent encore les à-coups d'un marché sans cesse perturbé par les changements de règles. Personne, et surtout pas les artisans, ne peut se permettre de fermer les yeux sur ce contexte difficile.

Mais l'histoire de l'artisanat du bâtiment est précisément celle de femmes et d'hommes qui savent avancer lorsque le terrain est incertain. En 2026 plus que jamais, les artisans sont une force de stabilité économique, sociale et territoriale. Ils sont au cœur des besoins essentiels du pays: se loger dignement, rénover l'existant, préserver le patrimoine, réussir la transition énergétique en misant sur la qualité et le bon sens.

Dans un contexte budgétaire contraint, chaque euro public doit être utile, efficace et ancré dans les territoires. C'est pourquoi la CAPEB agit avec détermination pour défendre la place des entreprises artisanales dans les marchés publics, trop souvent accaparés par des logiques de volume au détriment de la proximité, de la qualité et de l'emploi local. Allotissement, accès simplifié, juste reconnaissance des savoir-faire: ces combats sont au cœur de notre action.

La rénovation, et en particulier la rénovation énergétique, demeure un pilier stratégique. Malgré les ajustements, parfois brutaux, des dispositifs publics, la CAPEB se mobilise pour sécuriser les parcours, défendre des aides stables et lisibles, et promouvoir une rénovation performante, globale et réaliste au travers, en

démographiques: voilà le cap que nous tenons collectivement.

2026 sera une année très particulière pour la CAPEB. Elle marquera ses 80 ans d'engagement au service des artisans du bâtiment. Huit décennies de combats, de propositions et de victoires pour défendre un modèle d'entreprises à taille humaine, créatrices d'emplois locaux et garantes du bien vivre chez soi. Cet anniversaire n'est pas un regard nostalgique vers le passé, mais une opportunité pour réaffirmer le rôle central des artisans du bâtiment dans l'économie française. 2026 sera une année pour rappeler que sans artisans, il n'y a ni transition écologique réussie, ni patrimoine préservé, ni transmission des savoir-faire, ni emplois durables et ancrés dans les territoires, ni entreprises indépendantes. Une année pour valoriser des métiers d'avenir, attractifs, innovants et réellement utiles à la société. Une année pour porter haut la voix des artisans auprès des décideurs nationaux et locaux, et réaffirmer leur place dans les stratégies économiques et territoriales.

À l'occasion de ses 80 ans, la CAPEB sera, plus que jamais, à leurs côtés pour défendre leurs marchés, valoriser leurs métiers et permettre leur développement. Ensemble, relevons ce défi: faire de 2026 l'année de l'artisanat du bâtiment !

512 000
entreprises artisanales
du bâtiment réalisent
47 % du chiffre d'affaires
du bâtiment et emploient
quasiment la moitié des
salariés du bâtiment.

particulier, d'un parcours de travaux par étapes. Au-delà, nous défendons une rénovation qui respecte les bâtiments, notamment le patrimoine ancien, et qui valorise les compétences des artisans plutôt que des solutions standardisées. Préserver et restaurer le bâti, accompagner la transformation des logements et des bâtiments publics, répondre aux enjeux climatiques et

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC CORHOFI



Dans un contexte marqué par des tensions sur la trésorerie, la hausse des coûts et la nécessité d'investir pour rester compétitives, les entreprises artisanales du bâtiment doivent pouvoir accéder à des solutions de financement simples, lisibles et sécurisées. C'est pourquoi, ce mercredi 7 janvier, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec CORHOFI, une société familiale et indépendante qui est devenue en 37 ans l'un des leaders français du financement de biens d'équipement destinés aux entreprises. CORHOFI a étendu sa présence sur l'ensemble du territoire au travers 11 agences commerciales qui regroupent une cinquantaine de commerciaux et deux filiales situées en Belgique et en Suisse. Le partenaire propose de la location financière et du crédit-bail par un gage (une garantie) sur le matériel existant dont l'entreprise est propriétaire.

Ce partenariat vise ainsi à faciliter l'accès à des solutions de location financière adaptées, permettant aux artisans d'équiper et de développer leur entreprise sans fragiliser leur équilibre économique.

→ REP: LA DERNIÈRE INSTANCE DE CONCERTATION ÉCHOUE À TROUVER UN CONSENSUS

Aux derniers jours avant Noël, les différents acteurs de la REP PMCB se sont réunis au Ministère de la Transition Écologique sous l'égide du ministre Matthieu Lefèvre pour une nouvelle réunion relative à la refondation de la REP. Jean-Michel Martin, Président des Métiers du Bois, y représentait la CAPEB en tant que chef de file « Économie circulaire ». Lors de cette réunion, le ministre a présenté 5 scénarios dont celui que nous recommandons. Le premier scénario était celui de la suppression pure et simple de la REP. Il n'a pas été retenu, pas plus que le 2^{ème} scénario dans lequel la filière REP se serait concentrée uniquement sur la prise en charge des coûts de traitement des dépôts sauvages et de l'ensemble des déchets triés dans les territoires ultramarins.

Les trois derniers scénarios constituent la shortlist des hypothèses qui restent à examiner par les acteurs, le ministre ayant demandé à chacun de faire un pas vers l'autre pour aboutir enfin à un consensus. Ainsi, la réunion n'aura pas permis d'aboutir à l'accord tant attendu par les artisans du Bâtiment mais elle nous aura au moins apporté une satisfaction: les enjeux pour les entreprises sont enfin pris en compte puisque le scénario que nous préconisons fait partie de la liste finale et a donc encore une chance d'aboutir. On doit y voir clairement l'impact direct des derniers échanges que la CAPEB a eus avec le ministre, y compris lors de son déplacement à la préfecture du Cher où il a pu entendre plusieurs témoignages d'artisans et représentants de la CAPEB. Le scénario que nous défendons prévoit que la REP se concentre sur trois objectifs: la prise en charge des coûts de traitement des dépôts sauvages, celle des coûts



de collecte et de traitement de l'ensemble des déchets triés en Outre-Mer et celle des coûts de collecte en Métropole. Il prévoit aussi que chaque filière industrielle doit s'organiser en mettant en place des accords-cadres volontaires pour assurer la prise en charge intégrale des coûts de traitement de l'ensemble des déchets triés dans les points de reprise afin que les entreprises qui apportent leurs déchets n'aient rien à payer lors de leurs dépôts. Dans ce scénario, la REP n'interviendrait pas sur le transport depuis les chantiers et ateliers, le traitement des déchets en Métropole, la gestion des déchets résiduels ni le développement de l'éco-conception et du réemploi.

Les deux derniers scénarios toujours en course prévoient une prise en charge par la REP du traitement des dépôts sauvages et des déchets triés en Outre-Mer ainsi que la prise en charge des coûts de collecte et de traitement des déchets triés « non matures » avec une variante qui consisterait à faire financer le traitement des déchets matures par les détenteurs. Le dernier scénario apporterait peu de changements au fonctionnement actuel, visant seulement à optimiser les coûts. La CAPEB comme les autres acteurs ont transmis ce 9 janvier leurs contributions respectives au ministre qui a annoncé qu'il prendrait une décision rapidement. À suivre donc!

→ LA CAPEB SIGNE UNE CHARTE VISANT À MASSIFIER LES TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Le 19 décembre, à l'occasion du Conseil national de la Silver économie, la CAPEB a signé avec Sofinco, Coedis, l'ANFE (Ergothérapeutes) et la FFB, une charte visant à massifier l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, face au vieillissement rapide de la population et au souhait majoritaire des seniors de vieillir à domicile. Cette charte fixe un cadre commun de bonnes pratiques pour les professionnels intervenant chez des publics parfois fragiles: compétences techniques en accessibilité et conception universelle, exigences éthiques, qualité des produits, transparence commerciale, accompagnement du client et coordination avec les acteurs médico-sociaux (notamment les ergothérapeutes).

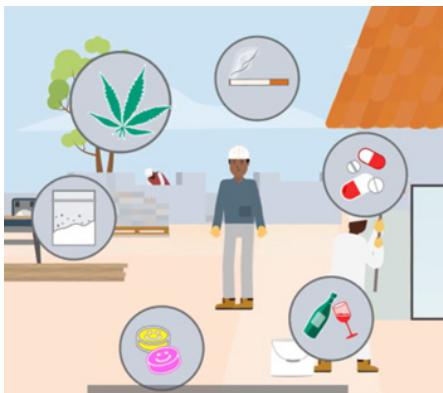
Elle s'appuie aussi sur un dispositif de financement lisible, pour faciliter et accélérer la réalisation des travaux. Pour les artisans réalisant des travaux d'accessibilité et d'adaptation, cette charte constitue donc un levier de visibilité et de reconnaissance puisqu'ils ont ainsi intégré dans un dispositif identifié, recommandé par des prescripteurs de la filière Silver économie. Cela devrait se traduire par un avantage commercial concret et un meilleur taux de transformation des devis grâce à l'accompagnement au financement et à la confiance renforcée des clients. La charte est aussi un cadre professionnel sécurisant: avec des règles claires, la valorisation des compétences et notamment des labels Handibat et Silverbat, et la limitation des pratiques abusives qui nuisent à l'image du secteur. En signant cette charte, la CAPEB réaffirme encore une fois que les artisans du bâtiment sont des acteurs de confiance dans la proximité et qui s'engagent pour contribuer directement à l'enjeu sociétal majeur de l'autonomie, et du maintien à domicile en toute sécurité.

→ CHANGEMENT DES PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES PRÊTS AVANCE MUTATION

Un décret paru en décembre dernier actualise les plafonds de ressources pour le prêt avance mutation pour l'année 2026. Ces prêts avance mutation concernent les ménages modestes et que leur barème est fixé par l'Anah. On rappellera ici que ces prêts visent à aider au financement de travaux d'amélioration de la performance énergétique, pour des logements achevés depuis plus de deux ans. Ils sont accordés par un établissement de crédit, une société de financement ou une société de tiers-financement ayant signé une convention avec l'État.

SOCIAL

COMMENT GÉRER LES CONDUITES ADDICTIVES EN ENTREPRISE?



L'IRIS-ST a réalisé une nouvelle vidéo Comment gérer les conduites addictives en entreprise ?

pour aborder l'impact des addictions sur le lieu de travail et la manière d'y répondre. Elle rappelle qu'une substance psychoactive modifie le comportement et les capacités d'une personne, ce qui peut représenter un risque pour la sécurité et la productivité. La vidéo souligne l'importance de reconnaître ces conduites et d'agir de manière proactive, en combinant prévention, accompagnement et sensibilisation. Elle insiste sur la nécessité de créer un environnement où les salariés se sentent soutenus et où les responsables savent repérer les signes avant coureurs, intégrant ainsi la gestion des addictions dans la politique globale de bien être et de sécurité de l'entreprise. [Voir la vidéo ici.](#)

LE GOUVERNEMENT ACTUALISE SON GUIDE D'ACCUEIL POUR LES APPRENTIS

Le ministère du Travail a mis à jour son Guide pratique pour l'accueil d'apprentis et alternants. Le document s'adresse aux employeurs et aux organismes de formation. Il offre un panorama complet des différents types d'aides qui existent selon la nature du contrat, fais le tour des différents acteurs de la chaîne de contrôle, précise son rôle et les étapes clés du circuit à suivre. Le guide pratique détaille également les bonnes pratiques qu'il faut suivre pour obtenir les aides sans difficulté et apporte des précisions sur la réalisation des avenants au contrat.

[En savoir plus ici.](#)

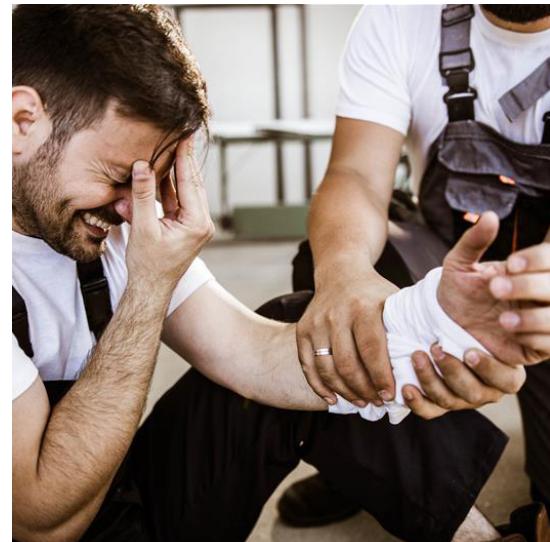
LE NIVEAU DES ACCIDENTS DU TRAVAIL RESTE PRÉOCCUPANT

EN 2024, 79 %

des entreprises ont déclaré un sinistre lié à un accident du travail, de trajet ou une maladie professionnelle contre 97 % en 2023

En 2024, 79 % des entreprises interrogées déclarent avoir été confrontées à un sinistre AT-MP, contre 97 % l'année précédente. Cette baisse apparente ne doit toutefois pas masquer la persistance d'une sinistralité structurelle. D'après le baromètre BDO 2025, les accidents du travail restent largement majoritaires, représentant près des deux tiers

des sinistres déclarés. Les accidents de trajet constituent un peu moins d'un cinquième des situations recensées, tandis que les maladies professionnelles représentent désormais 16 % des sinistres, confirmant leur poids croissant dans le paysage des risques professionnels. L'analyse par genre fait apparaître des évolutions notables. Les accidents du travail concernent toujours majoritairement les hommes, avec une proportion stabilisée autour de 68 %. En revanche, les accidents de trajet connaissent un rééquilibrage marqué entre les sexes, avec une part féminine en nette progression par rapport à l'année précédente. Quant aux maladies professionnelles, elles atteignent désormais une quasi-parité entre les hommes et les femmes, signe d'une exposition plus homogène aux risques liés à l'organisation du travail et aux conditions d'emploi.



LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX RESTE ENCORE INSUFFISANTE



59 % des salariés ont déjà été confrontés à un risque psychosocial que ce soit du fait d'une charge de travail excessive (54 %), d'un manque de reconnaissance (48 %) ou de relations dégradées ou toxiques au travail (45 %). Les risques psychosociaux représentent ainsi 11 % des arrêts maladie. Mais la plupart des salariés confrontés à un tel risque (72 %) ne déclarent rien. Si seulement 17 % des entreprises ont déjà connu au moins un arrêt lié au stress, burn-out ou dépression, elles ont toutes l'obligation d'évaluer ces risques dans un DUERP et de mettre en œuvre un plan de prévention. 61 % des entreprises ont déclaré avoir mis en place un tel plan. En fait, les dispositifs existent mais leur appropriation n'est pas totale. 43 % seulement des chefs d'entreprise se sentent suffisamment formés pour prévenir ces risques. La plupart admettent ne pas avoir assez de temps, de budget ou de moyen de communication auprès de leurs salariés pour agir. Or, le faible

26 %

seulement des salariés victimes de risques psychosociaux le signalent

niveau de signalement des RPS, combiné à une prévention encore trop théorique et mal perçue, expose les employeurs à des enjeux juridiques croissants en matière d'obligation de sécurité et de prévention des risques professionnels. La traduction opérationnelle des politiques de prévention et la reconnaissance effective de la parole des salariés apparaissent comme des leviers essentiels pour enrayer durablement cette dynamique.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a ouvert ses premiers travaux de l'année en examinant l'ordre du jour du bureau du CESE. La Commission Travail et Emploi a, pour sa part, travaillé sur les changements systémiques et les ruptures et la nécessité de repenser leurs incidences sur les compétences.

PARTENARIAT

Outre la signature d'un accord de partenariat avec Corhofi mercredi, à laquelle participait également le Président des Métiers de la Couverture et Plomberie

Chauffage en charge des Partenariats, Jean-Claude Rancurel, le Président de la CAPEB a rencontré le Président et le Directeur général d'Ecominéro, au sujet des options d'évolution de la REP restant sur la table des discussions.



U2P

Le Conseil Exécutif de l'U2P s'est ouvert jeudi sur l'actualité politique et l'adoption, ou non, d'un projet de loi de finances pour 2026. Parmi les points à l'ordre du jour, citons un état des lieux sur les réunions des ateliers mis en place dans le cadre de la conférence Travail-Emploi-Retraite qui se tiendront le 30 janvier prochain. Le Conseil a aussi évoqué la mission confiée par le Premier ministre au Haut-Commissaire à la Stratégie et au Plan sur les aides publiques aux entreprises.

ÉCONOMIE

→ MAPRIMERÉNOV' ET MAPRIMEADAPT': SUSPENSION ET ÉVOLUTIONS 2026

Le projet de loi de finances n'ayant pas été adopté, le financement des nouveaux dossiers MaPrimeRénov' est suspendu depuis le 1^{er} janvier et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les plateformes étaient en maintenance cette semaine (jusqu'au 8 pour MaPrimeRénov' et jusqu'au 15 pour MaPrimeAdapt'). Tous les dossiers déposés avant le 1^{er} janvier 2026 seront instruits par les services de l'Anah mais dans un délai allongé. Pour autant, il faudra attendre le vote d'une loi de finances

pour que les ménages bénéficiaires reçoivent une notification d'attribution, si leur demande est complète et validée par les services de l'Anah naturellement. Les ménages qui ont reçu une notification d'attribution avant le 1^{er} janvier 2026 peuvent démarrer leur chantier ou le poursuivre. Les demandes de paiement et d'avance pourront être déposées sur la plateforme, seront examinées et payées. Mais attention, si le ménage n'a pas encore reçu de notification, il est vivement

recommandé de ne pas commencer les travaux avant le feu vert de l'Anah. Pour l'heure, les deux dispositifs, MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt' sont censés rouvrir et fonctionner selon les mêmes modalités qu'avant la suspension, exception faite de la rénovation par geste qui sera désormais réservée aux ménages très modestes, modestes et intermédiaires et qui valorisera particulièrement les modes de chauffage décarbonés.

COMMUNICATION

→ APPEL AUX VOLONTAIRES

WorldSkills France fait évoluer son organisation des compétitions en renforçant le rôle des experts au plus près des territoires. Une nouvelle mission d'Expert Référent Territorial est désormais mise en place pour les compétitions régionales, avec une responsabilité élargie qui couvre l'ensemble du parcours de la compétition, depuis la phase des sélections régionales jusqu'à la préparation de la compétition nationale. Ces experts deviennent, au-delà de leur rôle technique, les interlocuteurs identifiés des territoires par métier, assurant un lien continu et structurant entre l'échelon régional et l'échelon national.

Cette évolution a été clairement mise en avant lors du dernier comité des métiers où l'importance de ces missions a été soulignée ainsi que leur caractère indispensable au bon déroulement et à la qualité des compétitions. L'engagement des experts constitue, en effet,

EXPERTS POUR LES WORLD SKILLS

un pilier du dispositif, tant pour la conception des épreuves que pour l'accompagnement des équipes et la cohérence des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Toutes les candidatures sont les bienvenues quelle que soit leur provenance et font l'objet d'un traitement égal, sans distinction ni présupposé. Cette ouverture marque une volonté affirmée d'élargir le vivier d'experts et de s'appuyer sur la diversité des parcours et des expériences professionnelles.

Parmi les métiers ouverts à candidature figurent notamment ceux de la construction, et plus largement les métiers de l'artisanat du bâtiment. Ces expertises sont pleinement recherchées et reconnues comme stratégiques pour les compétitions régionales et nationales. Elles participent à la valorisation des savoir-faire, à la transmission des exigences du métier et à l'ancrage territorial de la compétition, en lien

étroit avec les acteurs locaux de la formation et de la profession.

[Vous trouverez ici la liste des expertises recherchées métier par métier.](#)

